

Cote du document: EB 2011/104/R.23/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 10 c) iv)
Date: 13 décembre 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de don à la République démocratique populaire lao pour le

Programme communautaire de promotion de la sécurité alimentaire et des possibilités économiques – Soum Son Seun Jai

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Stefania Dina
Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2478
courriel: s.dina@ifad.org

Transmission des documents:

Kelly Feenan
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2058
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatrième session
Rome, 12-14 décembre 2011

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation d'approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
II. Description du programme	3
A. Zone d'intervention et groupe cible	3
B. Objectif de développement du programme	3
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du programme	5
A. Approche	5
B. Cadre organisationnel	7
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	7
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	8
E. Supervision	8
IV. Coût, financement et avantages du programme	9
A. Coût du programme	9
B. Financement du programme	9
C. Résumé des avantages et analyse économique	9
D. Durabilité	10
E. Identification et atténuation des risques	10
V. Considérations d'ordre institutionnel	11
A. Respect des politiques du FIDA	11
B. Alignement et harmonisation	12
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	12
D. Participation à l'élaboration des politiques	12
VI. Instruments juridiques et autorité	13
VII. Recommandation	13
Annexe	
Negotiated financing agreement (Accord de financement négocié)	14
Appendice	
Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
PAM	Programme alimentaire mondial
PTBA	Plan de travail et budget annuel
S&E	Suivi-évaluation

Carte de la zone du programme

Lao People's Democratic Republic

Soum Son Seun Jai – Community-Based Food Security and Economic Opportunities Programme

President's report



10-10-2011



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République démocratique populaire lao

Programme communautaire de promotion de la sécurité alimentaire et des possibilités économiques – Soum Son Seun Jai

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Pays bénéficiaire du don:	République démocratique populaire lao
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et des forêts
Coût total du programme:	19,3 millions d'USD
Montant du don du FIDA:	8,85 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,9 millions d'USD)
Cofinanceurs:	Programme alimentaire mondial (PAM) Agence allemande de coopération internationale (GIZ)
Montant du cofinancement:	PAM: 3,74 millions d'USD GIZ: 0,43 million d'USD
Conditions du cofinancement:	Identiques
Contribution du pays bénéficiaire:	0,83 million d'USD
Contribution des bénéficiaires:	0,36 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République démocratique populaire lao pour le Programme communautaire de promotion de la sécurité alimentaire et des possibilités économiques – Soum Son Seun Jai, telle qu'elle figure au paragraphe 60.

Proposition de don à la République démocratique populaire lao pour le Programme communautaire de promotion de la sécurité alimentaire et des possibilités économiques – Soum Son Seun Jai

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. La République démocratique populaire lao est déterminée à sortir de la catégorie des pays les moins avancés d'ici à 2020. Malgré les progrès accomplis dans ce sens, des niveaux élevés de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de malnutrition persistent, notamment parmi les groupes ethniques non thaï-lao. Ces groupes vivent sur les hautes terres isolées du pays, où ils n'ont guère accès aux marchés et aux autres services. Certaines initiatives du gouvernement ont fait peser des menaces supplémentaires sur ces communautés. À titre d'exemple, dans le cadre du programme d'attribution de titres de propriété individuels, le nombre de parcelles a été limité à trois par ménage et la période de jachère a été réduite à trois ans au maximum: les systèmes actuels d'exploitation agricole des hautes terres étant déjà appauvris par les monocultures telles que le maïs, cette politique n'est pas durable. L'investissement direct étranger a également un effet préjudiciable sur ces communautés, car des concessions ont été accordées à des investisseurs étrangers pour des plantations sur des terres considérées de tout temps comme étant des terres villageoises. Enfin, les effets du changement climatique mettent encore plus ces communautés en danger du fait de la réduction des rendements agricoles.
2. Il est toutefois possible d'améliorer les conditions de vie des ménages pauvres; il existe au moins quatre options: i) l'introduction de cultures de saison sèche dans l'ensemble des activités de production actuelles; ii) la mise au point d'outils d'aide à la décision pour gérer les systèmes agricoles courants de manière plus efficace et rendre les agriculteurs plus réceptifs aux données climatiques; iii) la domestication des produits forestiers non ligneux et le développement de leur production et de leur récolte durables; et iv) l'accroissement des revenus provenant de la vente de bétail grâce à l'amélioration de la performance de reproduction et à de meilleures pratiques d'élevage. Parallèlement, il faut créer des organisations paysannes et les renforcer, de manière à ce qu'elles puissent jouer un rôle moteur dans des domaines tels que la gestion communautaire des ressources naturelles et l'amélioration de l'accès des agriculteurs aux marchés. Les organisations paysannes offrent des possibilités d'apport de valeur ajoutée; elles permettent aux agriculteurs de jouer un rôle important dans les chaînes de valeur des produits; et la commercialisation effectuée par le biais d'une organisation paysanne peut avoir pour effet d'accroître les bénéfices des agriculteurs.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

3. L'aide apportée par le FIDA dans les neuf districts de la zone du programme qui ont été retenus est justifiée en raison des niveaux relativement élevés de pauvreté dans ces régions de hautes terres, où il est devenu de plus en plus difficile de produire des excédents qui permettraient d'accroître la consommation alimentaire et de créer de la richesse. Cette situation est due tant aux caractéristiques naturelles de la zone qu'à la capacité limitée des groupes cibles à tirer parti des possibilités offertes.
4. La principale activité agricole, la production de riz de montagne, ne suffit généralement pas pour couvrir les besoins des ménages pauvres, et la diminution de la fertilité des sols des hautes terres consacrées aux cultures aggrave leur situation. Il existe de multiples cultures de saison sèche qui peuvent être pratiquées sur différents types de sols et à différentes températures. Parmi celles qui sont adaptées à la zone du programme figurent le manioc, le soja, les arachides, les larmes de Job et les haricots mungo. Les produits forestiers non ligneux jouent un rôle central dans les moyens de subsistance des ménages pauvres, à la fois comme source de revenus et comme aliments d'appoint.
5. La plupart des ménages pauvres possèdent parmi leurs actifs au moins un animal d'élevage, parfois plusieurs. Toutefois, ils connaissent généralement mal les bonnes pratiques d'élevage, les vaccinations nécessaires et les régimes alimentaires optimaux, ce qui peut entraîner une baisse des taux de survie et de fertilité des animaux. Dans ces conditions, une stratégie agricole intégrée au niveau des communautés permettra d'associer l'élevage aux systèmes de production des hautes terres, avec de meilleurs résultats, moyennant: i) la mise au point de méthodes adaptées au petit élevage; ii) des programmes de vaccination communautaires; iii) la production d'aliments pour le bétail et l'ensilage dans le cadre de la culture intercalaire de riz, en tant que culture de couverture des terres en jachère ou culture de saison sèche; et iv) l'utilisation de l'engrais animal pour améliorer la fertilité des sols.
6. Il est également possible d'améliorer l'accès à l'eau d'irrigation grâce à des microréseaux, qui sont un moyen économique de réduire le risque de mauvaise récolte. L'amélioration de l'accès à l'eau potable est justifiée par le coût d'opportunité élevé et les besoins sociaux importants liés à l'absence de réseaux d'acheminement de l'eau de boisson par gravité. S'agissant de la commercialisation, en raison de plusieurs contraintes concernant les politiques axées sur le marché, les institutions et les ressources humaines, le facteur demande ne peut fonctionner de manière efficiente et les petits exploitants ne sont pas entièrement en mesure de répondre aux signaux du marché. Le programme visera à surmonter ces difficultés, notamment en renforçant les organisations paysannes, en améliorant les systèmes bancaires villageois et en facilitant l'agriculture contractuelle et les partenariats public-privé.
7. Le programme appuiera la Stratégie nationale de croissance et d'éradication de la pauvreté du pays, ses initiatives visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, son Septième plan national de développement socioéconomique et sa Stratégie de développement agricole et rural pour 2011-2020. Il est conforme aux objectifs stratégiques du FIDA proposés dans le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) axé sur les résultats pour 2011-2015 et au Cadre stratégique du FIDA 2011-2015. Les effets de synergie et la complémentarité avec les interventions des autres partenaires du développement seront garantis, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation.

II. Description du programme

A. Zone d'intervention et groupe cible

8. Le programme sera mis en œuvre dans 225 villages où le taux de pauvreté est supérieur à 30%, situés dans neuf districts appartenant à deux provinces: quatre districts de la province de Sayabouly et cinq de la province d'Oudomxay. Il est prévu d'accroître les revenus et d'améliorer la qualité de vie de quelque 17 000 ménages ruraux. Le principal groupe cible comprendra des ménages ruraux pauvres divers sur le plan ethnique, répartis en deux grands sous-groupes: i) les ménages très vulnérables souffrant d'insécurité alimentaire, dont la capacité à accéder au marché est limitée; et ii) les ménages pauvres moins exposés à l'insécurité alimentaire qui sont plus à même d'accéder au marché. De nombreux ménages passent régulièrement d'une catégorie à l'autre, et nombre des activités du programme conviendront aux deux sous-groupes.

B. Objectif de développement du programme

9. Le programme a pour but de contribuer à réduire la pauvreté extrême et la faim dans les provinces de Sayabouly et d'Oudomxay. L'objectif de développement consiste à favoriser durablement la sécurité alimentaire et la création de revenus à l'intention des ruraux pauvres des villages cibles.

C. Composantes/résultats

10. Le programme compte deux composantes: i) les systèmes agricoles intégrés et ii) les liens avec les marchés. La première composante comprend trois sous-composantes qui sont interdépendantes: i) l'amélioration des systèmes de conservation et de production des hautes terres; ii) le développement de l'élevage; et iii) la gestion de l'eau. La seconde composante comprend deux sous-composantes: i) les routes de desserte villageoises; et ii) l'amélioration de l'accès aux marchés.
11. Les effets directs escomptés sont notamment les suivants: des organisations paysannes renforcées capables de promouvoir la gestion communautaire des ressources naturelles; l'adoption des technologies proposées; et l'amélioration de l'accès à l'eau. Parmi les principaux produits escomptés figurent: l'accroissement de la superficie cultivée pendant la saison sèche et/ou la plantation de cultures fourragères; la récolte et/ou la domestication durables des produits forestiers non ligneux; et la vaccination du petit bétail.

Systèmes agricoles intégrés

12. **Amélioration des systèmes de conservation et de production des hautes terres.** Le programme prêtera son appui pour la conception de plans de développement agricole communautaires, en ayant recours à un processus participatif pour définir les activités intégrées de production agricole, animale et forestière. Ces activités pourraient être notamment les suivantes: renforcement des organisations paysannes; appui aux systèmes de production; vulgarisation; pépinières; interventions nutritionnelles; et gestion des risques climatiques. Des initiatives pilotes relatives à des activités communautaires de foresterie sur des terres forestières dégradées louées à bail et au régime foncier collectif pourraient aussi être entreprises.
13. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, un dispositif de formation en cascade de tous les principaux partenaires par des consultants locaux et internationaux sera prévu. Une fois formés, ces partenaires assureront aux organisations paysannes des villages cibles des services relatifs aux activités susmentionnées. En outre, en élargissant son approche intégrée, le programme repérera, en collaboration avec le Collège d'agriculture et de foresterie de la région

Nord établi à Luang Prabang, des stagiaires potentiels parmi les étudiants appartenant à des groupes ethniques.

14. **Développement de l'élevage.** Souvent, les ménages très vulnérables ne peuvent pas participer aux activités relatives à l'élevage, car ils ne disposent pas de main-d'œuvre suffisante pour prendre le risque de mettre les innovations à l'essai. Il s'ensuit que, souvent, ils se privent eux-mêmes de toute participation à ces activités. Pour les faire participer, le programme a conçu, en mettant à profit l'expérience acquise dans d'autres pays de la région, trois approches spécifiques prévoyant: i) des pratiques améliorées en matière d'aviculture à l'intention des personnes extrêmement vulnérables, les femmes notamment; ii) une production avicole axée sur le marché; et iii) de meilleures pratiques dans le secteur de l'élevage porcin.
15. Par l'intermédiaire d'un coordonnateur principal de l'élevage, nommé à cet effet et épaulé par un personnel sous contrat de courte durée chargé de fournir une assistance technique, chaque département provincial de l'agriculture et des forêts coordonnera la mise en œuvre et prêtera appui aux équipes de district responsables de la formation. Un spécialiste de l'élevage appartenant au bureau de l'agriculture et des forêts du district remplira la fonction de chef d'équipe et fournira un appui complémentaire aux organisations paysannes après la phase initiale. L'Union des femmes lao participera aux activités de formation.
16. **Gestion de l'eau.** Cette sous-composante comprend des micro-périmètres d'irrigation et des réseaux villageois d'alimentation en eau potable. Il est possible de mettre en place des micropérimètres d'irrigation en utilisant un barrage de dérivation et des canaux où l'eau est acheminée par gravité. L'octroi de titres de propriété dans la zone couverte par ces périmètres sera une condition préalable à la construction des réseaux. Afin d'éviter que les agriculteurs ne vendent leur titre de propriété avant la construction du réseau, chaque titre sera assorti d'un accord qui en interdira la vente pendant toute la durée du programme. Le programme financera la construction de micropérimètres d'irrigation sur environ 400 hectares et formera quelque 40 associations d'usagers de l'eau. Une initiative novatrice consistera à construire cinq périmètres expérimentaux d'irrigation sous pression (de 5 à 6 hectares chacun) pour la culture des fruits et des légumes. Cette activité pilote mettra à profit l'expérience acquise dans le cadre des programmes menés au Guatemala, en Inde et à Madagascar, pour ce qui est de la reproduction à plus grande échelle des micro-périmètres d'irrigation.
17. Les réseaux proposés seront alimentés par gravité, à partir d'une source ou d'un cours d'eau de montagne, ce qui garantira aussi la qualité de l'eau. La capacité des réseaux conçus dans le cadre du programme sera supérieure de 30% au volume nécessaire, afin de fournir de l'eau en quantité suffisante compte tenu de l'accroissement démographique au cours des cinq prochaines années. Le programme financera la construction de 40 réseaux, dont 30 permettront d'irriguer dans une certaine mesure les jardins familiaux. Il financera également la formation des communautés en matière d'assainissement.
18. Les bureaux de l'agriculture et des forêts de district seront les principaux organismes d'exécution des activités menées au titre de cette composante (à l'exception des réseaux d'alimentation en eau potable, qui relèveront du Département de la santé publique) et fourniront aux ménages et aux villages cibles un appui en matière de planification et de vulgarisation. Les bureaux provinciaux de l'agriculture et des forêts et le personnel chargé de l'assistance technique prêteront leur concours aux bureaux de district. Au moment de la sélection des réseaux, les bureaux de district entreprendront conjointement une session de planification au niveau des villages ou des *kum-ban* (groupes de villages). Le Ministère de l'agriculture et des forêts apportera une assistance technique en fonction de la demande.

19. **Liens avec les marchés.** Cette composante devrait produire un certain nombre d'effets directs, qui permettront d'offrir aux groupes cibles de plus grandes possibilités économiques et financières. Les activités d'établissement de liens avec les marchés auront probablement une incidence différente sur chacun des deux groupes cibles. Il est prévu que les ménages vulnérables utilisent les revenus engrangés grâce à un meilleur accès aux marchés pour améliorer leur sécurité alimentaire. En revanche, les ménages moins exposés à l'insécurité alimentaire devraient utiliser les revenus tirés des activités axées sur le marché pour passer d'une agriculture de subsistance à un système de production plus structuré et organisé, dans lequel il devient possible de regrouper les produits et d'assurer activement leur commercialisation. Ces ménages devraient aussi engranger des revenus plus élevés grâce au développement des activités locales à valeur ajoutée.
20. **Routes de desserte villageoises.** Trois types de routes sont prévus: i) des tronçons courts de pistes de 2 à 2,5 mètres de largeur; ii) des routes de desserte rudimentaires de 3,5 à 4 mètres de largeur; et iii) des routes de desserte améliorées de 4,5 à 5 mètres de largeur. Des groupes d'entretien des routes villageoises seront constitués pour tous les types de routes. Ils seront chargés des travaux simples d'entretien courant des routes sur des tronçons déterminés, dans le cadre de contrats fondés sur la performance passés avec le Département des travaux publics et des transports. Ils ne seront pas responsables des gros travaux d'entretien ou de réparation, qui seront financés par l'État. S'agissant de la mise en œuvre, la responsabilité de la conception et de la sous-traitance pour les routes de desserte rurales incombera au Département des travaux publics et des transports.
21. **Amélioration de l'accès aux marchés.** Les activités financées par le programme permettront d'améliorer l'accès aux marchés et aux informations techniques, de constituer des groupes chargés de la transformation, de promouvoir les partenariats public-privé entre les organisations paysannes et les commerçants/exportateurs, de mettre en place des systèmes de récépissés d'entrepôt et de construire des installations de stockage. Le programme facilitera aussi l'établissement d'un partenariat entre les banques commerciales locales et le système bancaire villageois, afin d'améliorer l'accès au financement. Lorsque cela sera possible, il renforcera les partenariats public-privé et les organisations paysannes, en étroite collaboration avec l'initiative "Achats au service du progrès" du Programme alimentaire mondial (PAM).
22. Le programme mettra l'accent sur le renforcement des capacités des fournisseurs de services privés, des ONG, des bureaux de district, des agents de vulgarisation agricole (au niveau des *kum-ban*) et des collèges d'enseignement agricole afin qu'ils soient capables, le moment venu, d'assurer une série de services techniques au niveau des villages et de faciliter de manière efficace les activités visant à établir des liens avec les marchés et des partenariats public-privé. Les activités de soutien proposées portent essentiellement sur la formation des formateurs, qui sera assurée conjointement par des consultants locaux et internationaux. Les consultants internationaux dirigeront les activités de soutien en matière de formation et de conseil, et mettront au point le matériel didactique nécessaire pour appuyer les organisations locales. Les consultants locaux apporteront un appui technique suivi pendant toute la durée du programme.

III. Exécution du programme

A. Approche

23. Le programme associera les améliorations apportées à la base de ressources naturelles limitée de la zone prise en considération, au renforcement de l'accès aux marchés. Le point de départ sera l'établissement de plans de développement agricole communautaires, qui visent à améliorer et élargir la base de ressources en: i) introduisant des cultures de saison sèche; ii) associant des stratégies de gestion

des risques climatiques à l'utilisation d'outils d'aide à la décision, afin de renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique; iii) encourageant la gestion communautaire et durable des produits forestiers non ligneux, parallèlement à leur domestication; et iv) intégrant les interventions relatives à l'élevage et à l'agriculture.

24. Lorsque cela sera possible, le programme développera les possibilités de transformation des produits moyennant une approche participative, en tenant compte de la nécessité de satisfaire aux normes des marchés. Pour améliorer la commercialisation, il faudra remédier à plusieurs carences en matière de politiques et de marchés et surmonter les principales difficultés relatives aux institutions et aux ressources humaines. En règle générale, l'accès aux activités du programme dépendra de l'aptitude, des caractéristiques et des capacités du groupe cible. Par conséquent, ces activités ne seront pas toutes mises en œuvre dans l'ensemble des villages cibles.
25. **Mise en œuvre progressive.** Au cours de la phase 1, le programme insistera sur le renforcement des capacités, les essais et les démonstrations à la ferme, et la mise en place des réseaux de savoirs nécessaires pour assurer l'exécution du programme. Les essais et les démonstrations à la ferme permettront de mettre en évidence les interventions appropriées aux fins de reproduction à plus grande échelle au cours de la phase 2. Pendant la phase 1, le programme entreprendra diverses activités pilotes et aidera les organisations paysannes à adopter une approche informelle reposant sur la possibilité de regrouper les produits locaux en vue de leur vente, lorsque les agriculteurs le souhaitent. L'assistance technique, apportée par les partenaires de recherche nationaux et internationaux, les ONG et les consultants, sera très importante pour guider les agriculteurs dans l'application de cette approche.
26. Au cours de la phase 2, le programme mettra au point les enseignements tirés des essais et des démonstrations, et les étendra à d'autres villages. On fera appel aux liens avec le secteur privé en passant des accords de financement et d'achat avec des organisations paysannes établies. Les liens avec le secteur privé étant renforcés, certaines organisations paysannes pourraient être tenues de procéder à un enregistrement officiel, dans le cadre de la nouvelle loi sur les coopératives, et avoir moins besoin d'assistance technique. Au cours de cette phase, une stratégie de retrait sera mise au point.
27. Au cours de la phase 3, l'élargissement de l'appui aux systèmes agricoles sera poursuivi et les programmes d'établissement de liens avec les marchés seront consolidés. Au cours de cette période, l'accent sera explicitement mis sur la diffusion des savoirs et l'intégration des enseignements tirés du programme.
28. **Approche concernant les groupes ethniques non thaï-lao.** Pendant la phase de conception, deux spécialistes des populations autochtones ont pris l'avis des villageois quant à leurs besoins. Ils ont aussi examiné les priorités avec le Front lao pour la construction nationale, les organisations de masse et les autres entités travaillant sur les questions d'ethnicité. La mission de conception du programme s'est rendue dans quelque 60 villages, presque tous peuplés essentiellement de communautés ethniques. Les villageois ont examiné leurs problèmes en matière d'utilisation des terres, de revenus et de sécurité alimentaire; les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder aux fonds, aux technologies et aux marchés; et les contraintes liées à leur réinstallation pour ce qui est de l'accès aux terres et au capital social villageois. Tous les villages se sont déclarés satisfaits des objectifs du programme, qui visent à renforcer l'accès aux marchés moyennant un appui à l'agriculture et à la commercialisation de produits à valeur ajoutée. L'approche concernant les groupes ethniques non thaï-lao consistera à: i) utiliser les langues locales; ii) faire en sorte que les pratiques traditionnelles d'utilisation des terres soient intégrées à la planification en cours dans ce domaine et aux activités de

développement agricole qui sont proposées; et iii) appliquer le principe d'une consultation préalable, libre et éclairée sur toutes les activités du programme, moyennant la communication d'informations adéquates et, si nécessaire, par le biais d'une tierce partie.

B. Cadre organisationnel

29. Le Ministère des finances sera chargé de gérer et d'exploiter le compte désigné et de soumettre les demandes de retrait au FIDA, en se fondant sur les demandes établies par les deux provinces et regroupées par le Ministère de l'agriculture et des forêts. Au niveau national, en tant qu'organisme d'exécution, le Ministère de l'agriculture et des forêts disposera d'une petite unité de programme composée de quatre personnes. Il présidera un groupe de travail national sur le programme, qui réunira des représentants de rang élevé des différents ministères et organismes et aura pour mission de passer en revue les plans de mise en œuvre et les crédits nécessaires. Le ministère préparera aussi un manuel d'exécution du programme. Le Ministère du plan et de l'investissement veillera à ce que les interventions prévues soient parfaitement alignées sur les stratégies et plans nationaux.
30. Conformément aux politiques gouvernementales de décentralisation, la responsabilité de la mise en œuvre incombera aux organismes d'exécution au niveau des provinces et des districts et aux organisations de masse. Le programme tiendra compte de la culture et de la langue de chaque groupe ethnique et veillera à ce que des représentants de chaque groupe soient associés au processus décisionnel. Dans chaque province, le bureau provincial de l'agriculture et des forêts jouera un rôle de facilitation et de coordination du programme.
31. À l'échelon du district, le bureau de l'agriculture et des forêts de district et les bureaux de district des autres organismes provinciaux (Département de l'industrie et du commerce, Département de la santé publique et Département des travaux publics et des transports) mettront en œuvre les activités du programme. Le bureau de l'agriculture et des forêts de district servira de centre de coordination pour suivre l'état d'avancement des activités dans tous les secteurs. Le personnel des centres de services techniques des *kum-ban* s'emploiera notamment à faciliter la participation des groupes communautaires et ethniques aux décisions relatives au programme, à assurer la formation des villageois et à leur apporter un appui.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

32. Le programme adoptera une méthode de planification participative afin de garantir que ses activités tiennent parfaitement compte des besoins des groupes cibles et sont adaptées au contexte local. Un plan de travail et budget annuel (PTBA), qui indiquera en détail la planification annuelle des activités, les responsabilités en matière d'exécution et les effets directs escomptés, sera établi pour chaque province, en se fondant sur une série de consultations participatives sur la planification organisées au niveau des villages et des *kum-ban*.
33. Le système de suivi-évaluation (S&E) sera conçu pour produire des données fiables sur la gestion du programme axée sur les résultats. Les données de S&E seront regroupées selon la situation en matière de pauvreté, le sexe et l'appartenance ethnique. Lorsqu'il conviendra, les indicateurs d'effet direct et d'impact seront également ventilés par quintile de pauvreté. Les données de S&E seront recueillies par le biais de divers mécanismes: i) les formulaires des rapports trimestriels; ii) le système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) associé à des études d'impact (un SYGRI ainsi qu'une étude de référence ont été entrepris en mai 2011); et iii) d'autres dispositifs de collecte des données, qui seront adaptés aux activités spécifiques et prendront en compte les savoirs accumulés, notamment ceux des groupes ethniques.

34. Dans le cadre des examens du portefeuille de pays et des ateliers consacrés au programme, un vaste éventail de parties prenantes seront invitées à réfléchir aux enseignements tirés des activités du programme. Par ailleurs, le recours au système de S&E devrait devenir une bonne pratique, appliquée par d'autres programmes sous l'égide du Ministère de l'agriculture et des forêts.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

35. La gestion financière du programme sera liée aux systèmes nationaux de flux financiers et régie par le décret n° 2695 (en date du 1^{er} novembre 2010) du Ministère des finances, relatif aux règles de gestion financière applicables aux fonds provenant de l'aide publique au développement. Une solide formation initiale en gestion financière est prévue dans la conception du programme; elle sera assurée selon la méthode de formation en cascade. Des stages de perfectionnement sont également prévus. Le projet de manuel de gestion financière qui a été préparé sera disponible en langue lao dès le début du programme. Le système budgétaire suivra des procédures fondées sur la performance. Les divers organismes d'exécution administrateurs de budgets devront rendre directement compte de la gestion des fonds destinés à la mise en œuvre du programme. Les fonds seront affectés selon le PTBA, qui indiquera les activités du programme, les organismes d'exécution compétents et le budget correspondant. En se fondant également sur le PTBA, le Ministère de l'agriculture et des forêts mettra à la disposition des institutions centrales, provinciales ou de district le financement de contrepartie du gouvernement, destiné essentiellement à couvrir la taxe sur le carburant, les petites dépenses de fonctionnement et certains frais d'entretien des routes. Après la première avance initiale, chaque sous-compte sera réapprovisionné en tenant compte de la performance de chaque organisme d'exécution ou de district. Dans chaque province, le bureau provincial de l'agriculture et des forêts établira les états financiers du programme. Ils seront consolidés par l'unité de coordination du Ministère de l'agriculture et des forêts et feront l'objet d'un audit annuel effectué par un commissaire aux comptes. Les Directives du Fonds relatives à l'audit des programmes seront appliquées et la désignation du commissaire aux comptes sera subordonnée à la formulation d'un avis de non-objection par le FIDA.
36. En dérogation à la section 4.08 (Dépenses autorisées) des Conditions générales applicables au financement du développement agricole, les dépenses afférentes à la formation, aux études, au recrutement des consultants et à la préparation des documents relatifs à la passation des marchés initiale, à compter du 1^{er} juin 2011, peuvent être considérées comme étant autorisées, le montant remboursé ne dépassant pas au total 73 500 USD.
37. Afin de répondre aux inquiétudes concernant le risque de corruption dans le cadre du programme, le FIDA appliquera une politique de tolérance zéro. Les mesures suivantes sont prévues dans la conception: i) mettre à la disposition du public tous les principaux documents; ii) notifier rapidement à tous les soumissionnaires l'attribution des contrats et leur communiquer le résumé de l'évaluation de toutes les soumissions; iii) se mettre d'accord sur les journaux dans lesquels des annonces publicitaires spécifiques seront publiées; iv) publier les prix payés pour les divers articles dans différents endroits; v) mettre en place un système de gestion des réclamations; vi) mener des enquêtes de satisfaction auprès des consommateurs; et vii) passer contrat avec une entité indépendante pour effectuer des examens ponctuels de la passation des marchés.

E. Supervision

38. Pendant les 12 à 18 premiers mois, la supervision du programme visera essentiellement à s'assurer que: le PTBA de la première année du programme est opérationnel; les systèmes de comptabilité et d'enregistrement du programme sont en place aux niveaux national, provincial et de district; les comptes bancaires ont

été ouverts, et le versement initial du FIDA a été reçu; un système de S&E qui fonctionne a été mis sur pied; la passation des marchés initiale a été terminée en temps voulu; des cours de formation sont assurés. Pendant cette phase, l'unité de coordination du Ministère de l'agriculture et des forêts se rendra chaque mois auprès des bureaux de l'agriculture et des forêts de province et de district, afin d'examiner leurs comptes et de vérifier l'exactitude des données financières et la rapidité de leur communication. Ces visites permettront aussi d'assurer une formation en cours d'emploi au personnel des services financiers de ces bureaux, en appliquant la méthode de formation en cascade.

IV. Coût, financement et avantages du programme

A. Coût du programme

39. Au total, le programme proposé coûtera environ 19,3 millions d'USD (154,6 milliards de LAK) sur six ans. Ces coûts ont été estimés en se fondant sur les prix en vigueur en République démocratique populaire lao en janvier 2011. Les estimations de base ont été effectuées dans la monnaie du Laos, le kip (LAK), ou en dollars des États-Unis puis converties en LAK selon le taux de change de base (1 USD = 8 000 LAK). Les provisions pour aléas physiques ont été estimées à 10% pour tous les articles, à l'exception des estimations forfaitaires, des véhicules, du personnel ou des personnes/mois d'assistance technique. Les provisions pour aléas financiers sont estimées à 6% par an pour les articles nationaux et à 1% pour les coûts des opérations de change. En application du plan et conformément aux fluctuations passées des devises, le taux de change LAK/USD devrait rester constant pendant toute la période d'exécution du programme.

B. Financement du programme

40. Le financement proposé pour le programme (en dollars des États-Unis) est exposé dans le tableau ci-dessous.

	FINANCEMENTS BILATÉRAUX				PAM				Bénéficiaires du programme				Gouvernement				Total		Monnaie locale (taxes excl.) Taxes		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Devises				
A. Systèmes agricoles intégrés																					
1. Amélioration des systèmes de conservation et de production des hautes terres	2 937,7	60,2	347,8	7,1	1 504,5	30,8	-	-	93,8	1,9	4 883,7	25,3	1 544,1	3 245,8	93,8						
2. Développement de l'élevage	2 479,8	96,8	-	-	-	-	-	83,2	3,2	0,0	-	2 563,0	13,3	840,9	1 722,1	-					
3. Gestion de l'eau																					
Microprojets d'irrigation	872,5	48,7	-	-	698,8	39,0	191,7	10,7	27,6	1,5	1 790,6	9,3	496,5	1 266,5	27,6						
Alimentation des villages en eau	725,1	62,9	-	-	345,0	29,9	83,2	7,2	-0,0	-	1 153,3	6,0	344,9	808,4	-						
Total partiel gestion de l'eau	1 597,6	54,3	-	-	1 043,8	35,5	274,9	9,3	27,6	0,9	2 943,8	15,2	841,4	2 074,8	27,6						
Total partiel systèmes agricoles intégrés	7 015,1	67,5	347,8	3,3	2 548,2	24,5	358,0	3,4	121,4	1,2	10 390,5	53,7	3 226,4	7 042,7	121,4						
B. Liens avec les marchés																					
1. Routes de desserte villageoises	2 872,0	66,7	-	-	1 196,8	27,8	-	-	233,8	5,4	4 302,6	22,3	1 109,3	3 155,8	37,5						
2. Amélioration de l'accès aux marchés	2 408,9	98,5	-	-	-	-	-	-	37,5	1,5	2 444,4	12,6	1 254,2	1 152,7	37,5						
Total partiel liens avec les marchés	5 278,9	78,2	-	-	1 196,8	17,7	-	-	271,3	4,0	6 747,0	34,9	2 363,5	4 308,5	74,9						
C. Coordination du programme et gestion des savoirs																					
1. Coordination à l'échelon provincial	510,6	63,0	86,9	10,7	-	-	-	-	213,0	26,3	810,4	4,2	220,1	568,8	21,5						
2. Unité nationale de coordination	851,7	95,1	-	-	-	-	-	-	44,3	4,9	896,0	4,6	342,2	542,9	10,9						
3. Coordination à l'échelon des districts et des <i>kum-ban</i>	306,3	62,5	-	-	-	-	-	-	183,6	37,5	489,9	2,5	-	489,9	-						
Total partiel coordination du programme et gestion des savoirs	1 668,6	76,0	86,9	4,0	-	-	-	-	440,9	20,1	2 196,3	11,4	562,4	1 601,6	32,3						
Total	13 962,5	72,2	434,7	2,2	3 745,0	19,4	358,0	1,9	833,5	4,3	19 333,8	100,0	6 152,3	12 952,9	228,6						

41. Le FIDA assurera le financement du programme à hauteur de 13,96 millions d'USD, soit 72% des coûts. Il est également prévu que l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) finance en partie l'assistance technique (2,2% du coût total), et que le PAM accorde des fonds pour une initiative à caractère nutritionnel concernant les moyens de subsistance dans la province d'Oudomxay et pour l'élément main-d'œuvre des travaux de génie civil (19,4% du coût total). Le financement assuré par le gouvernement est estimé à 4,3% du coût total et correspond aux taxes, aux petites dépenses de fonctionnement, à certains frais d'entretien des routes et aux salaires des fonctionnaires participant au programme. Le reste sera apporté par les bénéficiaires (1,9%) sous forme de main-d'œuvre. Le programme étant financé par un don, il sera exempté de droits et taxes, à l'exception de la taxe sur le carburant, qui sera acquittée par le gouvernement.

C. Résumé des avantages et analyse économique

42. D'après l'analyse financière des modèles relatifs à l'irrigation et à l'élevage, les avantages procurés par l'irrigation au niveau des exploitations sont considérables et ceux qui découlent du développement du petit élevage porcin et avicole sont

satisfaisants. Selon les estimations, le rendement par jour-personne est plusieurs fois supérieur au salaire habituel des ouvriers agricoles. Les avantages tirés de ces activités resteront satisfaisants, même en cas de chute des prix des produits d'un tiers par rapport au niveau actuel. Les taux de rendement économique et les rapports coûts-avantages de ces activités, considérés séparément, sont également satisfaisants, de même que les rendements économiques découlant de l'amélioration de l'alimentation des villages en eau.

43. Un taux interne de rentabilité économique a été calculé en se fondant sur les activités et les objectifs prévus. Des modèles d'exploitation indicatifs ont été utilisés pour intégrer dans l'analyse les avantages tirés des travaux d'irrigation et des activités de développement de l'élevage. S'agissant des activités de construction/réfection des routes de desserte, l'analyse rend compte des économies réalisées en réduisant les dépenses de fonctionnement des véhicules. Il ne s'agit là que d'une partie des avantages potentiels que les activités de construction routière peuvent procurer; les économies de temps réalisées par les passagers et les avantages d'un réseau plus étendu pour l'économie locale ne sont pas pris en compte dans les estimations globales des flux d'avantages, faute de données. Les avantages découlant des activités de vulgarisation agricole et de l'adoption de pratiques de conservation sont pris en compte dans l'analyse, moyennant l'utilisation d'un modèle d'exploitation de substitution fondé sur l'application de pratiques agricoles améliorées sur 1 200 hectares. Deux principaux facteurs qui peuvent influencer sur la rentabilité du programme sont examinés dans l'analyse de la sensibilité: le prix du riz, qui est l'aliment de base le plus important et le principal produit retenu dans les modèles d'exploitation; et le coût des routes, qui donne souvent lieu à des dépassements. Compte tenu du coût estimatif du programme, selon le scénario de base, le taux de rentabilité économique est estimé à 9%. Il convient de noter que le programme prendra des mesures pour diversifier les moyens de subsistance de la population cible, ce qui atténue donc le risque de dépendance excessive à l'égard de la riziculture. En outre, étant donné que dans le scénario de base, l'analyse ne peut pas rendre compte de manière fiable des avantages que peuvent procurer les routes rurales à l'échelle de l'ensemble du réseau, un taux interne de rentabilité économique de 9% peut être considéré comme une estimation prudente.

D. Durabilité

44. La première composante du programme est conçue pour définir, développer et promouvoir des systèmes de conservation et de production adaptés aux hautes terres, susceptibles de remplacer les systèmes actuels qui ne sont pas durables. Si elle donne de bons résultats, cette approche sera profitable à tous les ménages ciblés, qui bénéficieront d'une sécurité alimentaire et du revenu améliorée et durable. La conception du programme favorise la durabilité en créant des organisations paysannes, en les renforçant et en leur permettant de passer des accords contractuels avec le secteur privé. Cette démarche, qui vise à aider les organisations paysannes à devenir des acteurs durables et importants des chaînes de valeur qu'ils ont choisies, aura des effets bénéfiques sur tous les membres de ces organisations.

E. Identification et atténuation des risques

45. Les moyens limités des institutions gouvernementales pourraient compromettre la réussite de la mise en œuvre. En outre, les autres fournisseurs de services qui pourraient convenir sont rares. Pour remédier à ce risque, il est prévu dans la conception de détacher ou de recruter du personnel supplémentaire – après une évaluation des besoins en formation, des visites et des échanges régionaux – et de fournir une assistance technique en partenariat avec la GIZ ou directement, en utilisant au besoin des fonds apportés par le FIDA sous forme de don.

46. Les actifs fonciers limités de nombreuses communautés des hautes terres, qui ont été réinstallées ou qui vivent maintenant dans des villages plus importants regroupés, constituent le deuxième risque. Afin d'y faire face, on procédera à l'enregistrement des terres communautaires à titre expérimental dans certaines communautés, en vue d'une reproduction ultérieure à plus grande échelle. Un système de foresterie sur des terres forestières dégradées louées à bail permettra aussi d'accroître les ressources à la disposition des communautés pauvres.
47. Le troisième risque concerne les échanges commerciaux. Dans certains endroits, les commerçants pourraient former un cartel et être peu désireux de travailler avec les organisations paysannes, qui demandent des prix plus élevés. Pour remédier à ce risque, le programme favorisera: i) l'établissement de partenariats public-privé visant à réduire les différences entre vendeurs et acheteurs; ii) la concertation sur les politiques, afin de définir les modalités les meilleures pour améliorer le rapport entre agriculteur et acheteur; et iii) la réalisation d'études sur les concessions et les types de contrats qui tendent à améliorer ce rapport.
48. Enfin, il existe un risque lié à des conditions météorologiques extrêmes et aux effets du changement climatique. La régénération et la bonne gestion des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité, l'évaluation des risques liés au climat, et la promotion et l'adoption de mesures d'adaptation contribueront à atténuer ce risque. En outre, il sera prévu dans la conception du programme d'intégrer aux activités des stratégies de gestion des risques climatiques.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

49. La conception du programme respecte les principales politiques et stratégies du FIDA en matière de ciblage, d'égalité hommes-femmes, de terres et de changement climatique. Son approche concernant les groupes ethniques non thai-lao est parfaitement conforme à la Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones (même si l'expression "peuples autochtones" n'est pas utilisée dans le contexte lao). La méthode de ciblage des communautés pauvres adoptée par le programme sera fondée au départ sur le ciblage par zone. Par la suite, au niveau des villages, le programme aura recours à l'autociblage, sur la base des activités qui intéressent les ménages pauvres plutôt que les plus aisés.
50. S'agissant de la question foncière, le programme vise à faire en sorte que, grâce à ses activités de renforcement des capacités, les villageois soient parfaitement informés de leurs droits sur les terres, à titre personnel ou en tant que communauté. Le programme prévoira des activités pilotes de planification de l'utilisation des terres, en vue de l'attribution de titres de propriété collectifs, mais il ne participera pas directement au programme gouvernemental d'octroi de titres de propriété individuels. En effet, selon les modalités d'allocation des terres appliquées par le gouvernement, le nombre de parcelles est limité à trois par ménage, et les systèmes actuels d'exploitation agricole des hautes terres ne sont pas durables lorsque, dans la rotation, la période de jachère ne peut pas dépasser trois ans. C'est la raison pour laquelle la priorité du programme en matière de développement sera de définir, mettre à l'essai et ensuite promouvoir des systèmes agricoles plus productifs et plus durables sur les hautes terres.
51. L'appui du programme à la production animale visera en grande partie les femmes, car ce sont surtout elles qui sont chargées d'élever les porcs et les volailles. L'appui à la conservation et à la production de produits forestiers non ligneux sera aussi axé sur les femmes, puisque des groupements féminins géreront les pépinières villageoises. Le programme prévoit également d'employer des femmes comme personnel technique et de veiller à ce qu'elles soient effectivement représentées pendant la planification au niveau des *kum-ban*. S'il y a lieu, des réunions distinctes seront organisées à l'intention des femmes.

52. Conformément aux conclusions de l'évaluation environnementale du FIDA, les activités spécifiques du programme permettront d'améliorer la fertilité des sols et la gestion des jachères, d'encourager la gestion communautaire des forêts et la mise en valeur durable des produits forestiers non ligneux, et de faciliter la diffusion des informations entre agriculteurs et la formation. Aucune des composantes du programme ne nécessite une étude formelle de l'impact environnemental et social; toutefois, l'analyse environnementale en cours sera intégrée à la mise en œuvre du programme, ainsi qu'il est indiqué dans les procédures d'évaluation environnementale et sociale du FIDA applicables aux programmes de la catégorie B. Elle portera notamment sur l'intégration des effets du changement climatique, utilisant toute nouvelle projection climatique à échelle réduite.

B. Alignement et harmonisation

53. Le programme est parfaitement aligné sur la Stratégie nationale de croissance et d'éradication de la pauvreté, le Septième plan national de développement socioéconomique, les initiatives visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et la Stratégie de développement agricole et rural (2011-2020). Il a été conçu conjointement avec les partenaires du développement qui travaillent dans les mêmes secteurs. Cette approche garantira la complémentarité et les effets de synergie entre les diverses initiatives au cours de la mise en œuvre. En outre, le programme sera exécuté par le biais de structures gouvernementales (aucun bureau supplémentaire ne sera créé) et fera appel au dispositif de planification et de S&E du gouvernement.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

54. Le FIDA a l'intention de faciliter la mise à l'essai et l'application d'une approche intégrée et durable en matière de systèmes agricoles, particulièrement adaptée aux populations pauvres des hautes terres. Une fois que cette approche se sera révélée efficace, la reproduction à plus grande échelle supposera de doter les structures des bureaux de l'agriculture et des forêts de district et de province de moyens suffisants pour qu'ils puissent mener eux-mêmes ces activités. L'accent sera mis sur une méthode de formation des formateurs en cascade, qui permettra de renforcer les capacités au niveau local, par l'intermédiaire de fournisseurs de services privés locaux, ainsi qu'au sein des bureaux de l'agriculture et des forêts de district.
55. La priorité sera accordée à l'expérimentation de partenariats tout au long de la chaîne de production – des fournisseurs d'intrants aux acheteurs/transformateurs, en passant par les institutions financières et les groupements d'agriculteurs –, en vue de dynamiser l'ensemble de la chaîne de production et de mobiliser les ménages pauvres. Si cette expérimentation donne de bons résultats, le rôle du FIDA dans la phase de reproduction à plus grande échelle consistera à faciliter le transfert des savoirs, des données d'expérience et des enseignements tirés de la phase pilote sur d'autres sites; le Fonds donnera aussi aux bureaux de l'agriculture et des forêts de district et de province des conseils de haut niveau sur les ajustements nécessaires pour adapter les enseignements tirés à la situation particulière des autres zones. La stratégie appliquée pour la reproduction à plus grande échelle comportera trois phases (expérimentation, S&E/apprentissage et reproduction à plus grande échelle). Les activités seront transposées d'une zone à une autre et adaptées. Le Ministère de l'agriculture et des forêts est l'organisme d'exécution de nombreux programmes de développement rural menés dans le pays et il copréside également le groupe de travail du secteur des ressources naturelles et de l'agriculture, ce qui facilitera la poursuite de la reproduction à plus grande échelle par l'intermédiaire d'autres partenaires.

D. Participation à l'élaboration des politiques

56. Afin d'enrichir la concertation sur les politiques menée avec le gouvernement pour permettre à la République démocratique populaire lao d'atteindre les Objectifs du

Millénaire pour le développement, un groupe de travail sur les orientations, composé d'experts locaux et internationaux, sera créé avec l'appui du FIDA pour aider à combler le fossé existant entre niveau opérationnel et niveau stratégique. Ce groupe de travail aura notamment pour tâches: i) de donner des informations en retour sur l'efficacité des politiques en vigueur; et ii) d'étudier les possibilités de reproduire à plus grande échelle les opérations couronnées de succès. Les plans de travail annuels du groupe de travail seront établis avec le gouvernement et les partenaires.

VI. Instruments juridiques et autorité

57. Un accord de financement entre la République démocratique populaire lao et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
58. La République démocratique populaire lao est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
59. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

VII. Recommandation

60. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République démocratique populaire lao un don d'un montant équivalant à huit millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (8 850 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Negotiated financing agreement:

"*Soum Son Seun Jai* – Community-Based Food Security and Economic Opportunities Programme"

(Negotiations concluded on 3 November 2011)

Grant Number: _____

Programme Title: *Soum Son Seun Jai* - Community-Based Food Security and Economic Opportunities Programme (the "Programme")

The International Fund for Agricultural Development (the "Fund" or "IFAD")

and

Lao People's Democratic Republic (the "Recipient")

(each a "Party" and both of them collectively the "Parties")

hereby agree as follows:

Section A

1. The following documents collectively form this Agreement: this document, the Programme Description and Implementation Arrangements (Schedule 1), the Allocation Table (Schedule 2) and the Special Covenant (Schedule 3).

2. The Fund's General Conditions for Agricultural Development Financing dated 29 April 2009, as may be amended from time to time (the "General Conditions"), are annexed to this Agreement, and all provisions thereof shall apply to this Agreement. For the purposes of this Agreement the terms defined in the General Conditions shall have the meanings set forth therein.

3. The Fund shall provide a Grant to the Recipient (the "Financing"), which the Recipient shall use to implement the Programme in accordance with the terms and conditions of this Agreement.

Section B

1. The amount of the Grant is eight million eight hundred and fifty thousand (8 850 000) Special Drawing Rights (SDR).

2. The first day of the applicable Fiscal Year shall be the first of October.

3. There shall be a Designated Account opened in accordance with Section 4.04(d) of the General Conditions by the Recipient in a bank acceptable to the Fund, for receiving and holding the Grant proceeds in USD. The Designated Account shall be managed by the Ministry of Finance (MOF).

4. There shall be Programme Accounts at the Programme Coordination Unit (PCU), the Provincial Agriculture and Forestry Offices (PAFO) and the District Agriculture and Forestry Offices (DAFO) and in Districts where Programme activities shall be implemented. The Programme Accounts shall be denominated in Lao Kip and/or USD for the benefit of the Programme Parties and shall be opened in commercial banks

acceptable to the Fund. The Programme Accounts shall be managed respectively by the PCU, PAFOs and DAFOs.

Section C

1. The Lead Programme Agency (LPA) shall be the Ministry of Agriculture and Forestry (MAF).
2. The following are designated as additional Programme Parties: the Ministry of Finance, the Provincial Agriculture and Forestry Offices, the District Agriculture and Forestry Offices, the Departments of Public Health (at Provincial and District levels), the Departments of Industry and Commerce (at Provincial and District levels), the Departments of Public Works and Transport (at Provincial and District levels) and *Kum-Ban* Technical Service Centers.
3. The Programme Completion Date shall be the sixth anniversary of the date of entry into force of this Agreement.

Section D

The Grant will be administered and the Programme supervised by the Fund.

Section E

1. The following is designated as an additional ground for suspension of the right of the Recipient to request withdrawals under this Agreement:
 - (a) The Programme Coordinator has been removed from the Programme without the prior concurrence of the Fund.
2. The following are designated as additional general conditions precedent to withdrawal:
 - (a) No withdrawals shall be made until the Programme Implementation Manual (PIM) shall have been approved by the Fund in draft.
 - (b) The Programme Coordination Unit in Vientiane shall have been established and the Coordinator and Finance Manager shall have been duly selected by the Ministry of Agriculture and Forestry with the prior concurrence of the Fund.
 - (c) The Provincial Programme Coordinators shall have been duly allocated.
 - (d) The Designated Account referred to in paragraph 3, Section B above, shall have been duly opened by the Recipient.
3. The following are the designated representatives and addresses to be used for any communication related to this Agreement:

For the Fund:

(Title)
International Fund for Agricultural Development
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italy

For the Recipient:

(Title)
Ministry of Finance
P.O. Box 46
23rd Singha Road
Vientiane, Lao PDR

This Agreement, dated [_____], has been prepared in the English language in six (6) original copies, three (3) for the Fund and three (3) for the Recipient.

For the Fund
[insert name and title]

For the Recipient
[insert name and title]

Schedule 1

Programme Description and Implementation Arrangements

I. Programme Description

1. *Target Population.* The Programme shall benefit mainly; (i) highly vulnerable food-insecure households with limited capacity to enter into the market and (ii) poor households that are moderately food-secure and have a greater potential to enter into the market. The Programme shall be implemented in four districts within the Sayabouly province (Hongsa, Ngeun, Xienghon and Xaysathan) and five districts within the Oudomxay province (Beng, Hun, Namou, Nga and Pakbeng) (the "Programme Area"). Target villages in the Programme Area shall be selected following criteria defined in the PIM.
2. *Goal.* The goal of the Programme is to contribute to the reduction of extreme poverty in the Sayabouly and Oudomxay provinces.
3. *Objective.* The objective of the Programme is to ensure sustainable food security and income generation for the rural poor in the target villages.
4. *Components.* The Programme shall consist of the following Components:

Component A: Integrated farming systems

This Component shall comprise the following three sub-components:

Sub-component A.1: Improvement of upland conservation and production systems

Activities. Activities under this sub-component include the elaboration of Community-based Agricultural Development Plans (CADP) as part of the Community Development plan where integrated farming-livestock-forest activities will be defined. Based on these plans, the Programme shall fund the following activities:

- (i) Support to production systems;
- (ii) Support to farmers' organizations through capacity building in areas such as governance, basic management, joint purchase of inputs and marketing;
- (iii) Agricultural extension activities in conservation agriculture, crop diversification during rainy and dry seasons, climate risk management strategies as well as Non-Timber Forest Products (NTFP) sustainable harvesting and domestication;
- (iv) Nurseries. Establishment of nurseries at district and village levels to supply seedlings for forest, fruit trees and NTFP species needed for the Programme's activities;
- (v) Livelihood Initiative for Nutrition. Training of government staff to provide education on good nutrition habits, home gardening activities and livestock development activities;
- (vi) Climate risk management strategies such as community-based natural resource management and adaptation and mitigation activities;
- (vii) Pilot on accessing degraded forest land for setting up community-based leasehold forestry; and
- (viii) Pilots on communal land tenure and establishment of Participatory Land Use Planning to be linked to CADP.

Implementation. The activities of sub-component A.1 shall be carried out by partners such as local service providers, NGOs, district offices, *Kum-Bans*, national meteorological service, decentralised agricultural extensions and agricultural colleges.

Sub-component A.2: Livestock development

Activities. This sub-component shall be achieved through the following approaches and activities:

- (i) *Improved poultry husbandry.* Activities under this approach include: conducting surveys to identify interested women from poor households and on the current poultry production systems; training; introduction of a regular vaccination programme for poultry; provision of materials for the construction of improved housing; provision of feeders and drinkers; establishment of and support to poultry farmers' organizations; and establishment of a close cooperation with small and medium scale enterprise for inputs and advisory services.
- (ii) *Market oriented poultry production.* This approach shall be carried out through the following activities: the establishment of a revolving fund for farmers' organizations, provision of crossbred pullets, establishment of a close cooperation with small and medium enterprises for marketing operations; and local value chain studies for poultry and related products.
- (iii) *Improved pig husbandry.* This approach shall be carried out through activities similar as those outlined in paragraph (i) above but in relation to pigs. However, no distribution of piglets will be undertaken.

Implementation. Each Provincial Agriculture and Forestry Office (PAFO) shall coordinate the implementation of sub-component A.2 and backstop the district training teams through a senior livestock coordinator. A livestock specialist from the District Agriculture and Forestry Office (DAFO) shall act as team leader and provide follow-up support to the farmers' organizations after the initial phase. The Lao Women's Union shall provide training in organizational management and revolving funds administration to farmers' organizations.

Sub-component A.3: Water management

Activities. The Programme shall support efficient water harvesting through the following activities:

- (i) *Development and Construction of Micro-irrigation schemes* through surveys and design; establishment of approximately 40 Water Users Associations; training for the staff of the District Agriculture and Forestry Offices (DAFO) and Provincial Agriculture and Forestry Offices (PAFO); and construction of approximately five pilot pressured irrigation schemes for fruit and vegetable cultivation.
- (ii) *Development and Construction of Village drinking water supply schemes* through surveys and design; training of approximately 40 users' committees and for the Departments of Public Health's (DOPH) staff.

Implementation. DAFO shall be the main partner for the implementation of the activities foreseen in this sub-component as well as the Department of Public Health (DOPH) for the activities mentioned in paragraph (ii) above. The DAFO and the DOPH shall jointly

undertake planning sessions at the village and *Kum-Ban* level to select the schemes that will be built.

Component B: Links to markets

This Component shall comprise the following two sub-components:

Sub-component B.1: Construction of village-access roads

This sub-component shall finance the construction of new roads and the upgrading of existing ones in targeted villages, including the costs of survey and design. Village Road Maintenance Groups (VRMG) shall be established for the simple maintenance of the roads.

Implementation. The selection of the roads to be constructed/upgraded shall be part of the annual planning and budgeting process in line with the Programme targeting approach defined in the PIM. The Department of Public Works and Transport shall sign performance-based contract with the VRMG for the routine maintenance of the roads. The World Food Programme intends to assist in the implementation of the activities under this sub-component in the Oudomxay province.

Sub-component B.2: Improvement of access to markets

The following activities shall be undertaken under this sub-component:

- (i) Support to farmers' organizations;
- (ii) Access to market and technical information through capacity building for the district offices (DAFO and Department of Industry and Commerce) and assistance to farmers' organizations to access production and market information;
- (iii) Technical support through farmers' organizations to their members;
- (iv) Establishment of processing sub-groups within farmers' organizations;
- (v) Conclusion of partnerships between farmers' organizations and traders/exporters through linking farmers' organizations to traders/exporters and provision of international and national expertise;
- (vi) Establishment of systems of warehouse receipts and storage facilities;
- (vii) Improving access to finance through the establishment of a partnership between commercial local banks and village banking systems.

Implementation. The training activities under this sub-component shall be implemented by local and international service providers as well as by the Provincial and District offices.

II. Implementation Arrangements

5. Lead Programme Agency

5.1. *Designation.* The Ministry of Agriculture and Forestry (MAF), in its capacity as the Lead Programme Agency, shall have the overall responsibility for the implementation of the Programme. The Ministry of Finance (MOF) shall be responsible for managing the Designated Account and for submitting withdrawal applications to the Fund based on the submissions prepared by the two provinces and consolidated by the PCU.

5.2. *Responsibilities.* The MAF shall ensure the general coordination of the Programme activities and ensure the coordination with other relevant Ministries and Departments.

6. Programme Coordination Unit

6.1. The Programme Coordination Unit (PCU) shall be hosted by the MAF and shall be composed of: a coordinator, a finance manager, an accountant and a senior Monitoring and Evaluation (M&E) officer. At the start of the Programme, the PCU shall also include a short term procurement specialist to cover the first year of implementation.

6.2. *Responsibilities.* The PCU shall be responsible for the consolidation of the AWPBs from the two Provinces, the progress and annual reports, financial statements and withdrawal applications for onward transmission to the Minister of Finance (MOF) and to the Fund. The PCU staff shall be selected under procedures acceptable to the Fund, and have qualifications and experiences commensurate with their duties. The selected staff shall be assigned to work exclusively for the Programme.

7. National Programme Steering Committee

7.1. *Establishment.* The Recipient shall establish a National Programme Steering Committee (NPSC).

7.2. *Composition.* The NPSC shall be chaired by the MAF. Its membership shall include representatives from the following Ministries: Planning and Investment, Finance, Industry and Commerce, Public Health and the Public Works and Transport.

7.3. *Responsibilities.* The NPSC shall review the implementation plans and budget requirements of the Programme activities in consultation with the provinces and districts. The Ministry of Planning and Investment shall ensure that the planned interventions are fully aligned with the national plans and strategies. The NPSC shall meet at least twice a year and on an *ad hoc* basis when necessary.

8. Provincial Programme Steering Committee

8.1. *Establishment.* The existing Provincial Socio-Economic Development Committee shall act as the Provincial Programme Steering Committee (PPSC). The Secretariat of the PPSC shall be ensured by the PAFO.

8.2. *Responsibilities.* The PPSC shall review and approve all consolidated AWPBs as well as progress and annual reports before their transmission to the MAF for consolidation and onward transmission to the NPSC and IFAD. The PPSC shall meet at least twice a year and on an *ad hoc* basis when necessary.

9. District Programme Steering Committee

9.1. *Establishment.* The existing District Socio-Economic Development Committee shall act as the District Programme Steering Committee (DPSC). The Secretariat of the DPSC shall be ensured by the DAFO.

9.2. *Responsibilities.* The DPSC shall review and approve all AWPBs as well as progress and annual reports before their transmission to the MAF through the PPSC for consolidation and onward transmission to the NPSC and IFAD. The DPSC shall meet at least twice a year and on an *ad hoc* basis when necessary.

10. Provincial Level

10.1. *PAFO.* At the Provincial level, the PAFO shall play a Programme coordinating and facilitating role. Each PAFO shall allocate a Programme coordinator, a senior finance

officer, a senior M&E officer, an accountant, a treasurer and an assistant. The staff allocated by the PAFO shall be assigned to work exclusively for the Programme.

10.2. *Responsibilities.* The PAFO shall be responsible for the finalising of AWPBs, progress reports and withdrawal applications and shall coordinate inputs from the line agencies and from within the PAFO. The PAFO shall also coordinate and supervise the implementation of the agricultural, forestry and irrigation activities which will be implemented at the district level.

10.3. *Provincial Inter-Sector Working Teams.* The PAFO shall establish and coordinate a Provincial Inter-Sector Working Team (PISWT) in each province. The membership of the PISWT shall include representatives from the provincial agencies implementing Programme activities and representatives from the organizations involved in the implementation of Programme activities. The PISWT shall act as the liaison and focal point for coordinating and formulating implementation plans and detailed budget allocations. The Departments of Planning and Investment (DPI) will be a member of the PISWT and shall ensure that the Programme plans comply with the provincial Socio-Economic Development Plan. The PISWT shall meet regularly to ensure successful coordination and implementation of Programme activities.

11. District Level

11.1. *DAFO.* At the District level, the DAFO with the Departments of Industry and Commerce, DOPH and DPWT shall be responsible for the implementation of Programme activities. The DAFO shall serve as a focal point to monitor progress of activities in all sectors. Each DAFO shall allocate a planning officer, a finance officer and a treasurer from their existing staff to work on Programme activities. The staff allocated by the DAFO shall be assigned to work exclusively for the Programme.

11.2. *Responsibilities.* The DAFO shall be responsible for the finalising of the District AWPBs, progress reports and withdrawal applications and shall coordinate inputs from the line agencies and from within the DAFO. The DAFO shall implement the implementation of the agricultural, forestry and irrigation activities at the district level.

11.3. *District Inter-Sector Working Teams.* The DAFO shall establish and coordinate a District Inter-Sector Working Team (DISWT) in each district. The membership of the DISWT shall include representatives from the district agencies implementing Programme activities and representatives from the organizations involved in the implementation of Programme activities. The DISWT shall act as the liaison and focal point for coordinating and formulating implementation plans and detailed budget allocations. The DISWT shall meet regularly to ensure successful coordination and implementation of Programme activities at district level.

12. Kum-Ban Technical Service Centers

12.1. Wherever possible, the *Kum-Ban* Technical Service Centers shall be the key focus for village mobilization and consultation and shall also support the villages and farmers' organizations. The responsibilities of the *Kum-Ban* Technical Service Centers shall be defined in the PIM.

12.2. Each *Kum-Ban* Technical Service Center shall have a minimum of two technical staff and have the following responsibilities: (i) facilitate community and ethnic groups involvement in Programme decision making; (ii) provide training and support to the villagers; (iii) provide links between villages, farmers' organizations and the private sector, including service providers; and (iv) coordinate annual consultations with villagers to develop implementation priorities.

13. Phasing

13.1. The Programme shall be implemented in three Phases over six years. During the first phase, the Programme shall focus on capacity development, on-farm trials and demonstrations and development of the knowledge systems. Different pilot activities shall be launched to assist farmers' organizations to develop informally. Phase 2 shall extend trials and demonstrations to more villages. Farmers' organizations may require formalization of their status in accordance with relevant national laws. Financing and purchase agreements shall be concluded with established farmers' organizations. Phase 3 shall ensure the continued extension of farming systems support and consolidation of market linkages with the explicit focus on disseminating knowledge and mainstreaming lessons.

14. Programme Implementation Manual

14.1. The MAF through the PCU, shall prepare the Programme Implementation Manual (PIM).

14.2. The PIM shall include among other things:

- (a) Terms of reference and implementation responsibilities of Programme staff, service providers and implementing agencies;
- (b) Criteria for the performance appraisal of the Programme staff;
- (c) Selection criteria and fund allocation criteria for the participating villages;
- (d) Procedures, modalities and criteria for the operation of the revolving fund for farmers' organizations under sub-component A.3;
- (e) Selection criteria for the implementation of the micro-irrigation schemes including land titling as a pre-condition;
- (f) Programme operational and financial procedures, including participatory planning, implementation and monitoring procedures;
- (g) M&E system and procedures including RIMS+.

14.3. *Adoption and Approval.* The LPA shall cause the PCU to forward the draft PIM to the Fund for comments and approval. The LPA shall adopt the PIM, substantially in the form approved by the Fund, and the LPA shall promptly provide copies thereof to the Fund. If the Fund does not comment on the draft PIM within 30 days after receipt, it shall be deemed approved.

15. Monitoring and Evaluation

15.1. The Programme shall have a M&E system collecting data through different mechanisms including quarterly report forms, RIMS+ impact surveys and other data collection tools tailored for specific interventions. Each PAFO shall have a M&E officer who will focus on gathering data through the RIMS+. At each DAFO, there shall be a M&E staff responsible of supporting *Kum-Ban* Technical Service Centers and village staff for data collection to ensure that all the reporting forms are completed in an accurate and timely manner.

Schedule 2

Allocation Table

1. *Allocation of Grant Proceeds.* (a) The Table below sets forth the Categories of Eligible Expenditures to be financed by the Grant and the allocation of the amounts of the Grant to each Category and the percentages of expenditures for items to be financed in each Category:

Category	Grant Amount Allocated (expressed in SDR)	Percentage Net of taxes and co-financiers/beneficiaries contributions
1. Civil Works	1 870 000	100%
2. Vehicles and Equipment	545 000	100%
3. Inputs	830 000	100%
4. Technical Assistance, Studies and Services	2 445 000	100%
5. Training and Capacity Building	1 420 000	100%
6. Salaries and Per Diem	260 000	100%
7. Operating Costs	595 000	100%
Unallocated	885 000	
TOTAL	8 850 000	

(b) The terms used in the Table above are defined as follows:

“Inputs” means eligible expenditures incurred under Category 3 such as livestock, seeds, fertilizers and veterinary expenses.

“Operating Costs” means eligible expenditures incurred under Category 7 with respect to equipment and vehicles operations and maintenance, annual operating costs such as telephone and electricity.

2. *Retroactive Financing.* Withdrawals not exceeding SDR 25 000 under Category 4 and SDR 22 000 under Category 5 may be made from the Grant Account in respect of expenditures for training, studies, recruitment of consultants, preparation of documents for initial procurement actions incurred as from 1 June 2011. Such expenditures may be considered Eligible Expenditures for all purposes of this Agreement.

Schedule 3*Special Covenant*

Prior to the entry into force of this Agreement, the Recipient shall ensure that the following staff are allocated at the Provincial level: (i) a Programme Coordinator; (ii) a senior finance officer; (iii) a senior M&E officer; and (iv) three other staff (an accountant, a treasurer and an assistant).

Logical framework

Narrative Summary	Verifiable Indicators	Means of Verification	Assumptions
Goal			
Contribute to reduce extreme poverty and hunger	<ul style="list-style-type: none"> Progress in achieving the MDG No. 1 by 2015 in the two provinces (reducing poverty rates by at least 5 percentage point) 	<ul style="list-style-type: none"> MDG reports LECS survey 	<ul style="list-style-type: none"> Continued government commitment to poverty reduction
<i>Development Objective</i>			
Ensure sustainable food security and income generation for the rural poor in the target villages	<ul style="list-style-type: none"> 20% increase in income and in the ownership of household assets 20% reduction in child malnutrition At least 35% of households with improved food security (having enough food for 10 months per year) 	<ul style="list-style-type: none"> LECS Surveys WFP Surveys RIMS+ baseline, mid-term and completion surveys 	<ul style="list-style-type: none"> Economic and social stability in Oudomxay and Sayabouly provinces Decentralization of development activities continues to be a government policy
<i>Outcomes and Outputs</i>			
<p><i>Component A – Integrated farming systems:</i></p> <p>Target group farmers in the uplands use improved and sustainable integrated production and conservation systems</p>	<p>Outcomes:</p> <ul style="list-style-type: none"> 20% increase in agricultural output At least 30% of households adopting conservation technology practices (1/3 women) At least 30% of households adopting models for improved poultry production or pig husbandry (90% women) 225 farmers' organisations established <p>Outputs:</p> <ul style="list-style-type: none"> At least 40% of households receive technical advisory services At least 30% of households having at least one member trained in conservation technology practices (1/3 women) At least 225 Farmers' Field Schools held in all target villages, with specialized training devoted to women and ethnic groups At least 30% of poultry and pigs vaccinated 40 irrigation schemes and area rehabilitated/constructed 40 drinking water supply schemes, including 30 also serving irrigation for home gardening, of which 1/3 benefit female headed-households 	<ul style="list-style-type: none"> RIMS surveys Groups records Specific studies 	<ul style="list-style-type: none"> Villages have secure access to land and the land titling process does not result in an unsustainable reduction of land surface Communities assume responsibility for O&M of irrigation and water supply schemes Village administrations and villagers support community approaches to natural resources management Crop failure resulting from extreme weather conditions or rodent infestation is limited Adequate TA is provided
<p><i>Component B - Links to markets:</i></p> <p>Links to markets are functioning effectively and farmers have sustainable access to markets</p>	<p>Outcomes:</p> <ul style="list-style-type: none"> At least 30% of target households report improvement in accessibility of village road At least 30% of target villages benefit marketing, storage, processing groups/facilities, of which 1/3 of the beneficiaries are women Beneficiaries who receive marketing support improve household income by 20% on average. At least one-third are female-headed households <p>Outputs:</p> <ul style="list-style-type: none"> 220 Km of road constructed and/or upgraded 50 villages establish road maintenance groups 30% of the target group participate in at least two separate training events each year, of which all training events will include separate sub-training for women and ethnic groups 30% of the target group join at least one interest group and stay with the same group for the duration of the programme 30% of the target group participate in a PPP At least 40% of the target group receive market information 	<ul style="list-style-type: none"> RIMS surveys Groups records Specific studies 	<ul style="list-style-type: none"> Informal regulation of trade is reversed Traders willing to work with farmers' organisations and sufficient competition allows farmers' organisations choices Communities assume responsibility for routine road maintenance Levels of trust in villages adequate for establishing effective farmers' organisations Adequate TA is provided